

Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval

INTRODUCTION

Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval Au cœur d'une réflexion pluridisciplinaire d'actualité

Le vieillissement des sociétés occidentales depuis quelques décennies et ses conséquences diverses, notamment socio-économiques, ont conduit, à partir des années 1980-1990¹, à un regain d'intérêt pour la question de la vieillesse de la part de chercheuses et chercheurs issus de disciplines variées, accompagnant la réflexion des pouvoirs publics et d'associations confrontées à ce qui est devenu un enjeu de société. Les historiens y ont contribué, tout en soulignant que la vieillesse était une notion relative : s'il y a eu à toutes les époques des personnes âgées et conscience que l'individu passe par différents âges au cours de la vie², la vieillesse – selon les époques – ne correspond pas tout à fait à la même réalité, ne concerne pas la même proportion de la population ni ne suscite les mêmes enjeux. L'initiative d'une approche historique de la vieillesse, sur une période déterminée ou sur la longue durée, est à porter au crédit des modernistes³, qui notent des transformations majeures au XVIII^e siècle, tant pour cerner la vieillesse démographiquement que dans la manière de la percevoir et de lui prêter attention. Les analyses historiques stimulées par le renouvellement, depuis les années 2000, de la démographie historique à la suite des travaux de Peter Laslett⁴, ainsi que des recherches – parfois croisées – des sociologues, des anthropologues⁵, des psychologues, des psychiatres, des gériatres et des gérontologues⁶, ont eu pour conséquence de multiplier les études

¹ Voir notamment le bilan élaboré, en 2015, dans le numéro des *Annales de démographie historique* consacré à l'état de la recherche dans ce domaine à l'occasion des cinquante ans (en 2013) de la Société de démographie historique : M. ORIS, I. DUBERT, J. L. VIRET, « Vieillir : Les apports de la démographie historique et de l'histoire de la famille », *Annales de démographie historique*, 129/1 (2015), « 50 ans de démographie historique : bilan historiographique d'une discipline en renouvellement », p. 201-229.

² Notamment, pour le Moyen Âge, J. A. BURROW, *The Ages of Man. A Study in Medieval Writing and Thought*, Oxford, 1988 ; H. DUBOIS, M. ZINK éd., *Les Âges de la vie au Moyen Âge*, Paris, 1992 ; D. YOUNGS, *The Life Cycle in Western Europe, c. 1300-c. 1500*, New York, 2006 ; I. COCHELIN, K. SMYTH éd., *Medieval Life Cycles. Continuity and Change*, Turnhout, 2013. Pour une présentation synthétique, voir A. PARAVICINI BAGLIANI, « Âges de la vie », dans J. LE GOFF, J.-C. SCHMITT éd., *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 7-19.

³ En particulier J.-P. GUTTON, *La Naissance du vieillard*, Paris, 1988 ; J.-P. BOIS, *Les Vieux, de Montaigne aux premières retraites*, Paris, 1989 ; J.-P. GUTTON, D.G. TROYANSKY, *Miroir de la vieillesse en France au siècle des Lumières*, trad. fr., Paris, 1992. Sur la longue durée, G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1987 ; J.-P. BOIS, *Histoire de la Vieillesse*, Paris, 1994.

⁴ Entre autres, P. LASLETT, *The History of Aging and the Aged*, Cambridge, 1977.

⁵ En particulier V. CARADEC, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Paris, 2004 ; V. CARADEC, I. MALLON, C. HUMMEL éd., *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, 2014 ; M. GODELIER, F. JULLIEN, J. MAÏLA éd., *Le Grand Âge de la vie*, Paris, 2005 ; S. CARBONNELLE éd., *Penser les vieillesse. Regards sociologiques et anthropologiques sur l'avancée en âge*, Paris, 2010.

⁶ En particulier les travaux de Simon Biggs, en dernier lieu S. BIGGS, *Negotiating Ageing. Cultural Adaptation to the Prospect of a Long Life*, Abington/New York, 2018 ; J.-M. TALPIN et al., *Cinq paradigmes cliniques du vieillissement*, Paris, 2005 ; P. CHARAZAC, *Comprendre la crise de la vieillesse*, Paris, 2005.

sur les époques moderne et contemporaine⁷. Les spécialistes des sociétés plus anciennes ne se sont penchés que beaucoup plus récemment sur cet objet d'étude⁸, de manière à préciser et nuancer les affirmations avancées pour opposer un modèle pré- et post-industriel, alors que la recherche récente insiste sur la diversité des pratiques et des comportements à toutes les époques et parfois dans les mêmes régions.

Les études individuelles et collectives sur la vieillesse dans les sociétés du passé, en particulier du Moyen Âge, se font moins rares, mais la plupart ont jusqu'alors privilégié les approches démographiques et idéologiques⁹, même si la vieillesse vécue commence à retenir l'attention¹⁰. La question des rapports entre la vieillesse et le pouvoir suscite néanmoins depuis peu un intérêt dont témoignent plusieurs projets concomitants : outre la publication de ce numéro de *Médiévales*, il faut signaler le colloque organisé par l'Association allemande pour les études britanniques (Arbeitskreis Großbritannien Forschung, AGF), en collaboration avec le German Historical Institute London et la Sorbonne (Université Lettres), envisageant sur la longue durée et de manière pluridisciplinaire la « Politique de la vieillesse : les gens âgés et la vieillesse dans l'histoire britannique et européenne (du Moyen Âge à nos jours) », ainsi que les recherches en cours de Christian Neumann (Institut Historique Allemand de Rome) sur les rapports entre « Vieillesse et pouvoir à la fin du Moyen Âge », visant à comparer le discours et les pratiques, relatifs aux souverains âgés, dans trois types d'institutions politiques (les communes italiennes, la royauté anglaise et la papauté)¹¹. L'objectif de ce dossier, qui s'inscrit dans cette dynamique, précise ces approches et les élargit non seulement dans le temps (en envisageant l'ensemble du Moyen Âge), dans l'espace (en prenant en compte d'autres régions de l'Occident médiéval), mais aussi à d'autres institutions politiques et d'autres formes d'exercices du pouvoir. Il vise à analyser les rapports multiformes entre vieillesse et pouvoir, tels qu'ils sont pensés, souhaités, imposés ou vécus, en dégagant d'une part les caractéristiques et problématiques communes, et d'autre part les spécificités, qu'elles soient régionales, genrées, contextuelles ou relatives à la nature du pouvoir, et enfin les évolutions perceptibles au cours de la période. Cet article entend présenter trois axes de réflexion, en s'appuyant sur les problématiques dégagées par les travaux, notamment historiques, sur la vieillesse, mais aussi les recherches récemment renouvelées sur le pouvoir médiéval, le genre et le corps.

L'influence de l'âge dans l'exercice du pouvoir ?

Un premier questionnement concerne l'influence de l'âge dans l'exercice du pouvoir, que l'on peut envisager sur deux plans : d'une part, en prenant en compte l'ensemble de celles et ceux qui exercent le pouvoir pour évaluer

⁷ Outre les études mentionnées qui se prolongent sur le XIX^e, voire le XX^e, siècle, voir P. STEARNS, *Old Age in European Society. The Case of France*, Londres, 1977 ; P. BOURDELAIS, *L'Âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, 1993, rééd. 1997 ; E. FELLER, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960. Du vieillard au retraité*, Paris, 1997 ; P. THANE, *The Long History of Old Age*, Londres, 2005.

⁸ Pour l'Antiquité, voir en dernier lieu *La Vieillesse dans l'Antiquité, entre déchéance et sagesse, Cahiers des études anciennes*, 55 (2018) ; S. COIN-LONGERAY, D. VALLAT éd., *Dialectique de la vieillesse dans l'Antiquité*, Lyon, 2021. Pour le Moyen Âge, voir ci-après.

⁹ Voir notamment G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse... ; Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge, Senefiance*, 19 (1987) ; et plus récemment, T. PORCK, *Old Age in EarlyMedieval England. A Cultural History*, Woodbridge, 2019.

¹⁰ L. LAUMONIER, « En prévision des vieux jours : les personnes âgées à Montpellier à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 68 (2015), p. 119-146.

¹¹ Projet présenté le 10 février 2021 lors du Séminaire de recherche en histoire médiévale organisé par l'IHA (Rolf Große) en coopération avec l'EPHE (Laurent Morelle).

la part des vieux et vieilles ; d'autre part, en analysant le cycle de la vie des individus participant à l'exercice du pouvoir, pour saisir les évolutions susceptibles d'être liées au vieillissement.

Vieillesse et responsabilités : quelle fréquence, dans quels contextes ?

La documentation témoigne que des individus âgés des deux sexes ont exercé le pouvoir, que celui-ci soit politique, religieux, social ou économique. Pour ne prendre que quelques exemples d'horizons divers, Brunehaut (ca 547-613), Charlemagne (ca 742/748-814), l'impératrice Adélaïde de Bourgogne (931-999), Alphonse X de Castille (1221-1284) ou encore Philippe le Hardi (1342-1404) auraient ainsi vécu plus de soixante ans ; Clotilde (472/480-544/548), l'évêque Hincmar de Reims (806-882), l'impératrice Mathilde (896-968), l'abbé Suger (1080/81-1151), le pape Alexandre III (ca 1105- 1181) et le chevalier devenu régent d'Angleterre Guillaume le Maréchal (ca 1147-1219) auraient été septuagénaires ; l'abbesse Hildegarde de Bingen (1098-1179), Aliénor d'Aquitaine (1124-1204) et le pape Jean XXII (ca 1244 ou 1249-1334) auraient atteint les quatre-vingts ans, et Remi de Reims (437/439-535) comme le doge de Venise, Enrico Dandolo (1107-1205), auraient frisé le centenaire. Pour autant, sont-ils des exceptions ? Sont-ils perçus et considérés comme vieux ? Évaluer la part des vieux et vieilles parmi les détenteurs du pouvoir implique d'abord de s'interroger sur la définition de la vieillesse. Comme dans la plupart des sociétés, l'époque médiévale a ses théoriciens des âges de la vie : s'ils se distinguent sur le nombre de périodes et les moments charnières, ils placent tous, à la fin de l'existence, la vieillesse (*senectus*), prélude à la mort. Certains fixent un âge seuil qui varie néanmoins entre quarante et soixante-dix ans, chiffres à la valeur plus symbolique que réelle¹², repris dans les traités médicaux qui se penchent sur la question¹³. D'autres considèrent que la vieillesse n'est pas tant une question d'âge qu'un état caractérisé par la diminution des capacités physiques et mentales¹⁴, ce qui se produit à un âge variable selon les individus. La théorie n'est cependant pas la pratique, ce qui implique de s'interroger aussi sur la perception de la vieillesse au quotidien¹⁵ : quels critères sont mobilisés pour intégrer un individu dans la catégorie des vieux ? L'âge ? La perte de certaines capacités ? L'ancienneté dans une fonction ? La place dans le cycle de la vie et la succession des générations ?

À l'époque médiévale, même si l'âge n'est pas une donnée privilégiée dans la documentation qui nous est parvenue, notamment avant la fin du Moyen Âge et le recours accru à l'écrit dans les pratiques gouvernementales et administratives qui s'accompagnent de l'enregistrement d'indicateurs plus variés, cela ne signifie pas que les individus ne connaissent pas leur âge, au moins approximativement, ce qui est noté lorsque c'est nécessaire¹⁶. Les

¹² Entre autres, T. PORCK, *Old Age in Early Medieval England...*, p. 44-48 ; M.-T. LORCIN, « Gériatologie et gériatrie au Moyen Âge », dans *Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge...*, p. 204 ; G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 168-170.

¹³ M.-T. LORCIN, « Vieillesse et vieillissement vus par les médecins du Moyen Âge », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 4 (1984), p. 5-22.

¹⁴ C'est cet aspect que retient aujourd'hui le Larousse pour définir la vieillesse.

¹⁵ De même, aujourd'hui, alors que les statisticiens et les démographes fixent le plus souvent le seuil de la vieillesse à soixante ou soixante-cinq ans, les associations de seniors considèrent que l'on n'est pas forcément vieux ou vieille à cet âge. Les études sur l'âge des dirigeants politiques, économiques et religieux du monde occidental témoignent d'ailleurs qu'ils restent effectivement actifs et sont majoritairement plus nombreux aux postes de direction.

¹⁶ C'est aussi ce que constate, pour la fin du Moyen Âge, F. AUTRAND, « La force de l'âge : jeunesse et vieillesse au service de l'État en France aux XIV^e et XV^e siècles », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*,

données éparses qui permettent parfois d'évaluer l'âge à l'entrée et la sortie de fonctions aident à préciser si certaines catégories d'âge sont davantage susceptibles d'exercer le pouvoir et pourquoi. Différents critères peuvent entrer en ligne de compte : ils sont analysés successivement. Posons néanmoins d'emblée ce constat, qui sera déclinable à toutes les études rassemblées dans ce volume : le quantitatif le cède au Moyen Âge au qualitatif. L'âge, critère objectif à nos yeux, ne fait pas à lui seul la vieillesse pour la perception médiévale : si aucune entrave physique ou mentale dans l'exercice du pouvoir n'est notée ou reprochée, la vieillesse n'est simplement pas prise en compte, en tous les cas pour les laïcs. Cette ellipse, pour étonnante qu'elle puisse paraître, est fréquente et dans une certaine mesure banale. Toute mention est donc idéologiquement marquée, en bonne ou en mauvaise part.

Le mode d'accession

Le mode d'accession aux responsabilités est un premier élément à prendre en compte. Selon que celui-ci repose sur l'hérédité, l'élection, la cooptation ou la nomination, les individus sont plus ou moins amenés à exercer le pouvoir dans leur vieillesse. L'hérédité qui prévaut dans les royautes, les milieux aristocratiques ou marchands implique, d'une part, l'exercice du pouvoir par son détenteur durant toute sa vie et donc potentiellement à un âge avancé et, d'autre part, son décès pour qu'il y ait succession, ce qui intervient plus ou moins tôt, mais n'exclut pas des formes d'association au pouvoir en attendant cette échéance. Par ailleurs, à partir du moment où la primogéniture s'est imposée (X^e siècle pour la royauté, puis les élites princières et seigneuriales), le temps d'attente est allongé d'autant pour les cadets, susceptibles d'accéder aux pleines responsabilités à un âge plus avancé encore. À la fin du XII^e siècle, Guillaume le Maréchal, quatrième fils de son père, finit par récupérer les titres paternels alors qu'il approche de la cinquantaine¹⁷. L'élection ou la nomination – qui peuvent se combiner –, privilégiées dans les institutions religieuses et urbaines, ainsi que dans les services administratifs, centraux et locaux, quel que soit leur degré d'élaboration, impliquent un choix et donc des critères de sélection, parmi lesquels l'âge peut entrer en considération explicitement ou implicitement et différemment selon que la fonction est viagère (par exemple, épiscopat, dogat) ou pour une durée déterminée (par exemple, consulat, podestatie), voire soumise à la volonté du souverain (conseillers).

L'âge peut ainsi intervenir implicitement, lorsque la sélection se fait au mérite et qu'elle implique pour certaines fonctions – même s'il n'y a rien de systématique – d'avoir prouvé ses qualités dans la durée, comme pour l'épiscopat¹⁸, ou de pouvoir s'appuyer sur une solide expérience accumulée au cours des ans, comme pour le

129/1 (1985), p. 206-223 (p. 210-211). Voir aussi N. COULET, « Quel âge a-t-il ? Jalons et relais de la mémoire. Manosque, 1289 », dans *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, Aix-en-Provence, 1992, t. 4, p. 9-20.

¹⁷ G. DUBY, *Guillaume le Maréchal, ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984, rééd. dans ID., *Féodalité*, Paris, 1996, p. 1051-1160 ; D. CROUCH, *William Marshal. Court, Career and Chivalry in the Angevin Empire, 1147-1219*, Londres, 1990, p. 1 (né vers 1147) et 72 (mort de son frère Jean en 1194).

¹⁸ Par exemple, concile de Clermont (535), c. 2 (éd. C. DE CLERCQ, trad. J. GAUDEMET, B. BASDEVANT, *Les Canons des conciles mérovingiens (VI^e-VII^e siècles)*, Paris, 1989, t. I, p. 213). Voir J. GAUDEMET, « De l'élection à la nomination des évêques : changement de procédure et conséquences pastorales. L'exemple français (XIII^e-XIV^e siècles) », dans ID., *Formation du droit canonique et gouvernement de l'Église de l'Antiquité à l'âge classique. Recueil d'articles*, ch. 18, Strasbourg, 2008, p. 385-400.

gouvernement urbain¹⁹. Pour certaines charges, un âge minimum est d'ailleurs exigé : pour la royauté, autour d'une quinzaine d'années ; dans l'Église, la législation canonique fixe, depuis le haut Moyen Âge, vingt-cinq ans pour être diacre, trente ans pour devenir clerc et évêque²⁰ ; pour les fonctions urbaines, la plupart des communes italiennes fixent à vingt-cinq ans l'âge minimum pour exercer un office mineur, entre trente-deux et quarante ans pour les fonctions plus élevées de même que pour la participation aux différents conseils, et jusqu'à quarante-cinq ans pour les charges les plus hautes²¹ ; le cursus universitaire se trouve quant à lui progressivement réglementé, n'autorisant l'accès à la maîtrise en théologie (qui confère un pouvoir intellectuel et facilite la promotion dans les institutions universitaires et ecclésiastiques) qu'aux candidats âgés d'au moins trente-cinq ans²². Dans certaines villes, ce n'est pas un âge minimum, mais des conditions d'ancienneté (inscription fiscale, participation aux assemblées, occupation de certains postes, etc.) qui sont exigées pour accéder aux fonctions urbaines²³, ce qui décale l'âge à partir duquel elles sont possibles. Cela ne signifie pas que les préconisations sont systématiquement suivies ni qu'elles favorisent la gérontocratie, les seuils retenus n'étant pas très élevés, mais elles témoignent que la question de l'âge n'est pas aussi ignorée qu'on a pu le penser. Par ailleurs, si l'on fixe parfois une limite basse, il est très rarement question de limite haute²⁴, ce qui laisse supposer que la jeunesse pose davantage de problème que la vieillesse lorsqu'il est question de pouvoir. Il faudra le vérifier.

La nature du pouvoir et ses fondements

La nature du pouvoir et ses fondements constituent une seconde donnée qui intervient pour expliquer la proportion plus ou moins importante d'individus âgés. L'exercice du pouvoir n'exige pas les mêmes compétences, ni les mêmes ressources, selon qu'il est politique, religieux, économique, social, familial ou culturel et que ses fondements reposent sur la force militaire, le savoir, les vertus, les compétences techniques ou l'autorité familiale. Le critère de l'âge intervient donc différemment : il peut expliquer l'exercice du pouvoir à un âge avancé dans certains cas, et la moins grande proportion d'individus ayant atteint la vieillesse dans d'autres, ce qui n'exclut pas des exceptions. Georges Minois a déjà noté pour les élites qu'il y avait davantage d'individus âgés des deux sexes dans les institutions ecclésiastiques et les communautés religieuses, où la vie est moins dangereuse, qu'en dehors, où les hommes se trouvent confrontés aux aléas de la guerre et des activités qui s'y apparentent (chasse, tournois) et les femmes à ceux de la maternité²⁵. Si cela correspond à une réalité, l'opposition mérite d'être précisée et nuancée : certains des individus repérés dans les institutions religieuses alors qu'ils ont un âge avancé y ont parfois été accueillis

¹⁹ C'est ce que recommande le Florentin Brunet Latin, dans son *Livre du trésor* rédigé en exil en France en 1263-1264 et complété à Florence en 1266 : H. CHARPENTIER, « *Le Livre du Trésor de Brunetto Lattini : mythe du rajeunissement ou idéal d'expérience ?* », dans *Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge...*, p. 39-54 (p. 51-52).

²⁰ Concile d'Arles (524), chap. 1 (C. DE CLERCQ *et al.*, *Les Canons...*, p. 139, canon repris chez Burchard de Worms et Yves de Chartres) et concile d'Orléans (538), c. 6 (*ibid.*, p. 237).

²¹ S. SHAHAR, « Old Age in the High and Late Middle Ages », dans P. JOHNSON, P. THANE éd., *Old Age from Antiquity to Post-Modernity*, Londres/New-York, 1998, p. 43-63 (p. 54). Voir aussi H. CHARPENTIER, « *Le Livre du Trésor de Brunetto Lattini...* », p. 52.

²² J. VERGER, *Les Universités au Moyen Âge*, Paris, 1973, rééd. 1999 et 2007.

²³ G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 318-319.

²⁴ Seul cas repéré par Shulamith Shahar, l'interdiction par les statuts de Lucques d'élire un homme âgé de plus de cinquante-cinq ans à un office publique : S. SHAHAR, « Old Age... », p. 54.

²⁵ G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 212-216, 253-260, 330.

tardivement, après avoir longtemps vécu dans le siècle et survécu à ses dangers²⁶, de même que certaines femmes qui optent pour la vie religieuse, une fois veuves ou séparées et les enfants établis, donc après avoir connu plusieurs maternités auxquelles elles ont survécu²⁷. Il faut aussi discuter l'opposition proposée par Georges Minois entre les sociétés guerrières qui accordent toute leur place aux vieux (guerriers), témoins des exploits militaires et incarnations de l'honneur familial, et les sociétés pacifiques et agricoles, où ils n'auraient plus cette utilité²⁸ : si la longévité permet à ceux qui la connaissent de participer à l'entretien de la mémoire, en particulier de tout ce qui contribue à renforcer le prestige du groupe familial, le vieillissement, avec la diminution des forces physiques, pose davantage de problèmes lorsqu'il faut combattre que lorsqu'il faut gérer un patrimoine. En outre, on doit prendre en compte l'évolution des méthodes de gouvernement qui se diversifient au cours du Moyen Âge : si le pouvoir s'impose par les armes tout au long de la période, le développement des monarchies administratives et le recours accru à l'écrit à la fin du Moyen Âge²⁹ démultiplient les possibilités pour les individus âgés de participer à l'exercice du pouvoir.

La hiérarchie du pouvoir

La place dans la hiérarchie est aussi un critère explicatif. Le Moyen Âge est marqué par la hiérarchisation de la société en général, et des organes de pouvoir en particulier. Or, la question de l'âge ne se pose pas de la même manière à tous les échelons, ce qui se traduit par une proportion de vieux variable selon les niveaux de responsabilité. Le cursus ecclésiastique, universitaire ou pratiqué dans certaines institutions urbaines privilégie ceux qui ont atteint un certain âge au fur et à mesure de la progression dans la hiérarchie, ce qui renforce au sommet le poids de ceux qui sont âgés. Dans d'autres structures, comme à l'échelon royal et aristocratique, ce n'est pas le cas, mais le pouvoir ne s'exerce pas seul : ceux qui le détiennent s'appuient, quel que soit leur âge, sur des conseillers et des hommes d'action³⁰, voire d'autres individus contribuant à son fonctionnement comme à son prestige³¹, dans leur entourage et les institutions centrales comme à l'échelon local où il faut relayer leur autorité. S'il y a parmi eux des hommes de tous âges, la documentation souligne la forte proportion des individus âgés parmi les conseillers et ceux à qui l'on confie des missions, de manière à bénéficier de leur sagesse et de leur expérience. Il est vrai que certains d'entre eux sont d'un âge avancé³², mais Françoise Autrand a déjà souligné que le lieu commun opposant la sagesse des vieux conseillers à l'inexpérience des jeunes était un thème d'opposition, et non un thème de pouvoir³³, ce qui doit inciter à mieux distinguer discours et pratiques, et à discuter la répartition des fonctions de conseil aux vieux et d'action aux jeunes. À l'échelon local, les autorités n'en ont pas moins régulièrement recours au témoignage des Anciens (qu'ils

²⁶ C. DE MIRAMON, « Embrasser l'état monastique à l'âge adulte (1050-1200). Étude sur la conversion tardive », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54/4 (1999), p. 825-849.

²⁷ S.F. WEMPLE, *Women in Frankish Society, Marriage and the Cloister 500 to 900*, Philadelphie, 1981, chap. 7 : « The Search for Spiritual Perfection and Freedom » ; P. STAFFORD, *Queens, Concubines and Dowagers. The King's Wife in the Early Middle Ages*, Londres, 1983, réimpr., 1998, p. 178-184 ; E. SANTINELLI, *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2003, p. 172-176.

²⁸ G. Minois, *Histoire de la vieillesse...*, p. 265-266.

²⁹ Entre autres, pour une approche des questionnements actuels, P. BERTRAND, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales*, 56 (2009), p. 75-92.

³⁰ F. AUTRAND, « La force de l'âge... », p. 217-218.

³¹ J.-L. KUPPER, A. MARCHANDISSE éd., *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, 2003.

³² Par exemple, G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 274-276 et 283.

³³ F. AUTRAND, « La force de l'âge... », p. 215.

soient rachimbourgs, *boni homines*, « prud'hommes », etc.)³⁴ et certaines communes italiennes, en particulier en Toscane, intègrent parmi leurs institutions un conseil des Anciens³⁵, dont le nom traduit la volonté de s'appuyer sur des individus se caractérisant par un âge avancé qui mériterait d'être précisé. Cela invite à envisager l'exercice du pouvoir de façon globale, de manière à évaluer non pas seulement la proportion des individus âgés parmi les détenteurs du pouvoir, mais aussi à mesurer comment se partagent les responsabilités entre jeunes et vieux et comment fonctionne leur collaboration qui pourrait avoir été davantage la norme qu'on ne l'a pensé.

Le genre

Enfin, le genre apparaît aussi comme un critère d'analyse essentiel pour comprendre le degré de participation des vieux au pouvoir et la diversité des situations. Dans une société dominée par les hommes, le pouvoir leur revient principalement, mais cela n'exclut pas la participation des femmes³⁶. Si celle-ci se fait parfois dans des contextes similaires à ceux qui conduisent les hommes au pouvoir et que la question de l'âge se pose (ou non) dans les mêmes termes que pour eux, certaines situations leur sont spécifiques. Aucune différence majeure avec les hommes n'apparaît ainsi pour les femmes qui participent à l'exercice du pouvoir religieux – notamment en tant qu'abbesses – ou économique – comme propriétaires ou usufruitières de domaines fonciers³⁷ ou patronnes d'entreprises artisanales, ainsi que comme dirigeantes des métiers urbains exclusivement féminins³⁸. Ce qui vaut pour les hommes semble valoir pour les femmes, qui sont donc amenées ou non à exercer le pouvoir dans leur vieillesse pour les mêmes raisons. C'est aussi le cas, à partir du X^e siècle, pour les filles héritières d'un pouvoir politique, en l'absence de garçon, comme dans certaines royaumes (ibériques, anglaise), ainsi que dans les principautés et seigneuries : la succession intervient, comme pour les garçons, à un âge plus ou moins avancé, en fonction de l'âge au décès de la génération précédente, mais aussi de celui d'un ou plusieurs frères prioritaires dans l'ordre de succession. Comme leur père et/ou leur frère, les femmes exercent ensuite le pouvoir aussi longtemps qu'elles vivent, ce qui n'exclut pas qu'elles préfèrent parfois opter pour la transmission à leur fils tout en continuant à intervenir dans les affaires³⁹. Certaines situations sont néanmoins spécifiques aux femmes. En effet, elles sont le plus souvent associées à l'exercice du pouvoir en tant qu'épouses, plus nettement à partir de l'époque carolingienne pour les reines, et de la fin du IX^e siècle pour l'échelon princier puis seigneurial, et donc en retrait – ce qui ne signifie pas passives – pour respecter la hiérarchie qui existe entre les sexes. Dans certaines circonstances, qui sont parfois liées à la vieillesse, elles peuvent

³⁴ Entre autres, G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 217 et 283 ; M. BOURIN, « Les *boni homines* de l'an mil », dans *La Justice en l'an mil*, Paris, 2003, p. 53-65.

³⁵ Cas notamment à Gênes et à Pise : J.-M. POISSON, « Élités urbaines coloniales et autochtones dans la Sardaigne pisane (XII^e-XIII^e siècle) », dans *Les Élités urbaines au Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 165-181 (p. 171) ; G. JEHEL, « Les Cibo de Gênes, un réseau méditerranéen au Moyen Âge », dans *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e-XVI^e siècles)*, Paris, 2002, p. 285-296 (p. 287).

³⁶ Entre autres, A. NAYT-DUBOIS, E. SANTINELLI-FOLTZ éd., *Femmes de pouvoir et pouvoir des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, 2009 ; E. BOUSMAR, J. DUMONT, A. MARCHANDISSE éd., *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première renaissance*, Bruxelles, 2012.

³⁷ Entre autres, T. EVERGATES éd., *Aristocratic Women in Medieval France*, Philadelphie, 1999.

³⁸ Entre autres, S. ROUX, « Les femmes dans les métiers parisiens : XIII^e-XV^e siècles », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 3 (1996), p. 1-14 ; K. FIANU, « Les femmes dans les métiers du livre à Paris (XIII^e-XV^e siècle) », dans H. SPILLING éd., *La Collaboration dans la production de l'écrit médiéval*, Paris, 2003, p. 459-481.

³⁹ Voir par exemple G. MARTIN éd., *Gouverner en Castille au Moyen Âge : la part des femmes*, *e-Spania*, 1 (2006), <https://journals.openedition.org/e-spania/30>, en particulier ID., « Régner sans régner. Bérengère de Castille (1214-1246) au miroir de l'historiographie de son temps ».

gagner en autonomie. C'est notamment le cas du décalage d'âge important qui peut exister entre les époux, principalement en faveur du mari, et qui peut conduire certaines épouses à renforcer leur autorité familiale et politique pendant la vieillesse de leur mari, âgé de deux ou trois décennies de plus, même si la documentation évoque dans ce cas moins la vieillesse que la maladie qui peut néanmoins lui être liée⁴⁰. C'est aussi le cas lorsqu'une fois veuves, elles exercent le pouvoir au nom de leurs jeunes enfants – voire de leurs petits-enfants –, ce qui implique pour elles un âge plus avancé, sans forcément être très vieilles. Cette situation étant par ailleurs provisoire, elles sont ensuite conduites à s'écarter et à céder la première place au successeur devenu majeur, alors qu'elles n'ont pas forcément atteint un grand âge, mais peuvent parfois revenir sur le devant de la scène, après la mort de leur fils, pour soutenir les générations suivantes⁴¹. Alors que pour les hommes, c'est – sauf exception (destitution, démission, renoncement aux responsabilités, etc.) – la mort, et donc potentiellement un âge avancé, qui met fin à l'exercice du pouvoir, ce n'est pas le cas pour les femmes, qui exercent le plus souvent le pouvoir par délégation. Ces points communs et distinctions méritent d'être confirmés et précisés.

Vieillesse et responsabilités : quel rôle de l'avancée dans le cycle de la vie ?

L'influence de l'âge dans l'exercice du pouvoir peut aussi être observée à partir de l'analyse du cycle de la vie. Trois approches ont été plus particulièrement retenues : d'une part, celle de l'évolution ou non des méthodes de gouvernement au moment de la vieillesse ; d'autre part, celle des adaptations nécessaires, voire de la retraite ; enfin, celle du questionnement ou non à l'égard de la mort, devenant dans la vieillesse une perspective qui se rapproche et dont on sait qu'elle participe aux enjeux de pouvoir.

Des méthodes de gouvernement qui évoluent avec la vieillesse ?

Certains individus, plus nombreux qu'on ne le pense, exercent le pouvoir pendant plusieurs décennies, voire en acquièrent davantage alors qu'ils sont âgés, ce qui conduit à mesurer l'évolution de leur manière de gouverner au cours de leur longue carrière et à évaluer si le vieillissement qui l'accompagne peut être un facteur explicatif des mutations observées en termes de préoccupations et de pratiques : les projets, les méthodes, les stratégies, les réseaux de conseillers et d'alliés évoluent-ils avec l'accumulation des années vécues ? Si l'on prend le cas de Charlemagne, la fin de son règne est marquée par un ralentissement des campagnes militaires au profit de l'organisation de l'Empire

⁴⁰ C'est ce que le moine Pierre laisse supposer à la fin du XI^e siècle, à propos du couple ducal d'Aquitaine : *Qualiter fuit constructum Malliacense monasterium et corpus sancti Rigomeri translatum*, éd. et trad. Y. CHAUVIN, G. PON, *La Fondation de l'abbaye de Maillezais. Récit du moine Pierre*, La-Roche-sur-Yon, 2001, I [E], p. 114-115. Voir aussi G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 305.

⁴¹ Pour le milieu royal, voir dans ce numéro de *Médiévales* les articles d'E. Santinelli-Foltz et L. Leleu. Pour le milieu princier, voir par exemple E. MAGNANI, « Les femmes et l'exercice du pouvoir comtal dans le Midi. Autour d'Adélaïde Blanche d'Anjou, comtesse de Provence († 1026) », dans A. NAYT-DUBOIS, E. SANTINELLI-FOLTZ éd., *Femmes de pouvoir...*, p. 273-280 ; M. AURELL, *Les Noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995, p. 223-256 pour le cas d'Ermesende de Carcassonne († 1058).

et une délégation du commandement de l'armée plus fréquente⁴². Mais faut-il le lier au vieillissement de Charlemagne, qui a plus de cinquante ans en 800 et aspire désormais à gouverner par l'esprit plus que par les armes, ou bien au contexte pacifié du début du IX^e siècle, qui n'exige plus qu'il fasse ses preuves – même s'il n'a pas vaincu toute résistance –, voire à d'autres explications qui n'ont rien à voir avec son âge ? De même, Aliénor d'Aquitaine se retire en 1194 à Fontevraud, où elle mène une vie pieuse sans prendre le voile⁴³. Mais est-ce parce qu'à soixante-dix ans elle aspire à plus de stabilité en privilégiant l'installation dans une puissante abbaye, étroitement associée au pouvoir Plantagenêt et devenue lieu de sépulture du roi Henri II, donc lieu de mémoire, ou parce qu'elle s'efface ainsi devant son fils Richard, après avoir assuré sa mission, à savoir gouverner le royaume en son absence, prête d'ailleurs à reprendre du service lorsque le contexte l'exige et qu'il faut soutenir son dernier fils, Jean sans Terre ? La confrontation des parcours de vie permettrait de mieux saisir ce qui pourrait être lié à la vieillesse, en distinguant ce qui relève, d'une part, de la maturité acquise conduisant à recourir à d'autres formes de gouvernement et, d'autre part, de la diminution des capacités qui y contraint.

Prévoir des adaptations et envisager la retraite ?

L'exercice du pouvoir conduit par ailleurs parfois à des adaptations, dont certaines sont liées à la vieillesse de ceux qui y participent à tous les échelons. Quelques règles monastiques, statuts communaux, traités médicaux et lettres de supplication prévoient ou sollicitent ainsi divers types d'aménagements pour les plus âgés, notamment en termes d'horaires, d'installation, de charges de travail, voire de régimes alimentaires⁴⁴. L'étude des rapports entre vieillesse et pouvoir gagnerait à en préciser le catalogue, de manière à comprendre la nature des difficultés auxquelles les individus marqués par l'âge ont été confrontés et à évaluer leur diversité et leur évolution, ainsi que les solutions proposées pour y répondre⁴⁵. Les problèmes du grand âge ont, en outre, posé la question d'un retrait, choisi ou contraint, de la vie active, qu'elle soit politique, économique, religieuse, culturelle ou familiale, ce qui ne signifie cependant pas forcément l'abandon de tout rôle. Si une partie de celles et ceux qui participent à l'exercice du pouvoir restent en fonction jusqu'à leur mort, quels que soient leur âge et leur forme, certains optent pour passer la fin de leur vie dans une communauté religieuse – comme cela a été évoqué –, ou, à partir du Moyen Âge central, dans une institution hospitalière ou un hospice, moyennant financement pour les prendre en charge pendant leur vieillesse, et

⁴² EGINHARD, *Vita Karoli*, éd. et trad. M. SOT, C. VEYRARD-COSME, *Vie de Charlemagne*, Paris, 2014 ; L. HALPHEN, *Charlemagne et l'Empire carolingien*, Paris, 1947, rééd. 1968, p. 127-180 ; R. GROSSE, M. SOT éd., *Charlemagne : le temps, les espaces et les hommes. Construction et déconstruction d'un règne*, Turnhout, 2018 ; P.E. DUTTON, « A World Grown Old with Poets and Kings », dans ID., *Charlemagne's Mustache and Other Cultural Clusters of a Dark Age*, New York, 2004, p. 151-167 ; J. L. NELSON, *King and Emperor. A New Life of Charlemagne*, Londres, 2019, chap. 15 : « The Aachen Years ».

⁴³ M. AURELL, « Aliénor d'Aquitaine en son temps », dans ID. éd., *Aliénor d'Aquitaine, Catalogue d'exposition*, Nantes, 2004, p. 7-17 (p. 15).

⁴⁴ Pour les vieux moines, G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 187-188. Pour les guerriers et officiers urbains, S. SHAHAR, *Growing Old in the Middle Ages. "Winter clothes us in the shadow and pain"*, Londres, 1997, rééd. 2004, p. 26. Pour les clercs et les milieux urbains, en particulier les magistrats, mêmes remarques de Christian Neumann et de Didier Lett, lors du séminaire du 10 février 2021 (voir n. 11). Voir aussi l'article d'Isabelle Ortéga dans ce numéro de *Médiévales*. Sur les conseils sanitaires donnés par les philosophes et les médecins, voir D. YOUNGS, *The Life Cycle...*, p. 182-185.

⁴⁵ Entre autres, P. E. DUTTON, « A World Grown Old ... » ; T. PORCK, *Old Age in Early Medieval England...*, chap. 6 : « ealdeðelweardas : Beowulf as a Mirror of Elderly Kings ». Le questionnement sera au centre des réflexions d'un colloque organisé à Louvain-la-Neuve dans les mois à venir.

d'autres choisissent de se retirer dans l'un de leurs domaines ou de vivre paisiblement dans l'une de leurs demeures urbaines⁴⁶. Il reste néanmoins à mieux évaluer la fréquence de ces situations, leurs contextes et leurs modalités pour mieux saisir les motivations et les enjeux qui peuvent y être liés. La question de la retraite peut par ailleurs comporter des aspects financiers. Françoise Autrand a montré qu'on avait commencé à la fin du Moyen Âge à reconnaître aux trop vieux serviteurs de l'État français le droit de se retirer sans perdre leurs ressources, moyen alors utilisé pour gagner en efficacité en se séparant de ce personnel devenu moins prompt, pour pouvoir recruter de nouveaux officiers beaucoup plus actifs⁴⁷. L'enquête mériterait d'être élargie dans le temps, l'espace et la hiérarchie sociale pour mesurer la nature des rapports au pouvoir et les nécessités qu'il y a parfois à le conserver dans la durée. De manière plus générale, il semble que l'on se soit posé la question, dans certains milieux, notamment religieux et urbains, de savoir jusqu'à quel moment l'exercice du pouvoir était possible, et que l'on ait prévu les modalités pour démissionner ou destituer ceux, voire celles, qui n'en étaient plus capables. Parmi les situations envisagées, figure la perte des capacités physiques et psychologiques, ce qui dépasse et ne recoupe que partiellement la question de la vieillesse⁴⁸, mais c'est une autre piste à exploiter pour comprendre comment était conçu l'exercice du pouvoir et prises en compte les conséquences du vieillissement.

Se soucier davantage de la mort ?

Enfin, l'avancée dans le cycle de la vie invite à s'interroger sur la perspective de la mort, même si celle-ci affecte beaucoup plus qu'aujourd'hui tous les âges⁴⁹. La vieillesse conduit-elle celles et ceux qui participent à l'exercice du pouvoir à penser davantage à la mort et à la préparer sur le plan temporel et spirituel ? L'objectif est de saisir, d'une part, si la vieillesse favorise les décisions de ce type et, d'autre part, si l'on observe des distinctions avec celles qui pourraient être prises au moment de la jeunesse ou dans la force de l'âge, du fait d'une maladie ou d'une blessure pouvant laisser craindre une issue incertaine, ou encore à l'occasion du départ pour une expédition sans assurance d'en revenir vivant, voire d'autres raisons. La perspective de la mort à une échéance considérée comme plus proche que lorsque le détenteur du pouvoir est jeune pose en effet à l'intéressé, et/ou son entourage, la question de la succession, même si c'est différemment selon que le pouvoir est héréditaire ou électif, de manière à anticiper les difficultés que la disparition de celui qui exerce l'autorité peut susciter et réduire la période de vacance du pouvoir ou de transition. Il convient de mieux cerner les stratégies mises en œuvre, les compétitions que cela suscite, en particulier entre générations, le contexte qui les engendre ou le rôle des acteurs qui y interviennent⁵⁰. La perspective de la mort conduit aussi souvent, dans une société de plus en plus encadrée par l'Église, à prendre des dispositions pour le séjour dans l'au-delà (choix du lieu de sépulture, conversion monastique, donations pieuses, etc.). Que celles-

⁴⁶ G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 197-198 et 333-336 ; D. YOUNGS, *The Life Cycle...*, p. 178-181.

⁴⁷ F. AUTRAND, « La Force de l'âge... », p. 219. Sur les pensions attestées dans certaines institutions ecclésiastiques et urbaines pour les personnes âgées, voir aussi D. YOUNGS, *The Life Cycle...*, p. 180.

⁴⁸ Remarques faites lors du séminaire du 10 février 2021 (voir n. 11).

⁴⁹ Entre autres, J. C. RUSSEL, *Late Ancient and Medieval Population*, Philadelphie, 1958 ; D. ALEXANDRE-BIDON, *La Mort au Moyen Âge, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1998.

⁵⁰ C'est l'un des autres aspects que le colloque de Louvain-la-Neuve (automne 2022) compte approfondir.

ci soient le fait des intéressés qui ont anticipé leur mort ou de l'entourage, elles participent aux stratégies de pouvoir⁵¹. Il reste néanmoins à évaluer l'influence de la vieillesse sur les choix opérés et les modèles proposés.

Atouts et inconvénients de la vieillesse : discours et réalités, normes et idéaux

Un deuxième questionnement vise à préciser la perception et le vécu de la vieillesse au pouvoir. La réflexion sera centrée dans ce dossier sur le paradigme royal, en particulier à la fin du Moyen Âge. Il a fait l'objet d'abondants commentaires, notamment dans les sources narratives – la littérature politique, elle, se montre prudente avec la notion de vieillissement. Il sert en quelque sorte de modèle à toutes les personnes de pouvoir. Pourtant, les articles qui prennent la suite de cette introduction prouvent à quel point les monarques font exception, là où conseillers et diplomates ne semblent pas connaître de limitation pratique imposée par une éventuelle décrépitude. Penchons-nous cependant sur les représentations attachées aux gouvernants et aux princesses avancés en âge pour disposer d'un élément de comparaison.

Avantages du grand âge, tares de la décrépitude

L'imaginaire médiéval, nourri de dignes patriarches et d'ermites secourables, aurait pu conférer à ses dirigeants sénescents les qualités éprouvées par le temps, souligner combien la prudence, cette véritable science de l'action, se trouvait renforcée par l'expérience, la mémoire, la modération – autre vertu cardinale retrempée dans la nouvelle légitimité aristotélicienne au XIII^e siècle –, pour garantir en fin de compte l'autorité morale du monarque et la stabilité inaltérable de son gouvernement. Si la force d'un vieillard au pouvoir est incontestablement déclinante, son souci de la justice n'est pas remis en cause, et il devrait en bonne logique se doubler d'une érudition et d'une sagesse patiemment cultivées. Sur ce dernier chapitre, il est cependant remarquable que tous les souverains affublés de l'épithète de « sage », particulièrement à la mode et valorisé dans les trois derniers siècles du Moyen Âge, aient encouragé l'encyclopédisme, la bibliophilie et la traduction tout au long de leur règne sans forcément atteindre un âge canonique. Certes, Alphonse X, mort à soixante-trois ans après trente-deux années à diriger Castille et León, est le premier des savants et développe législation, astronomie, histoire, littérature, divertissement et musique, mais il le fait surtout dans la première partie de son règne⁵². La sagesse n'attend donc pas le nombre des années, comme le confirment les exemples de Robert I^{er} de Naples, ami précoce des poètes, des lettrés et des artistes⁵³, et de Charles V de France qui a appuyé son action sur un *brain trust* composite et a conféré une place prestigieuse aux intellectuels

⁵¹ Entre autres, M. MARGUE éd., *Sépulture, mort et représentation du pouvoir*, Luxembourg, 2006 ; M. LAUWERS, *La Mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Age*, Paris, 1997 ; C. TREFFORT, *L'Église carolingienne et la mort*, Lyon, 1996 ; M. McLAUGHLIN, *Consorting with Saints. Prayer for the Dead in Early Medieval France*, New York, 1994 ; S. D. WHITE, *Custom, Kinship and Gifts to Saints. The "Laudatio parentum" in Western France, 1050-1150*, Londres, 1988.

⁵² M. GONZALEZ JIMENEZ, *Alfonso X el Sabio*, Barcelone, 2004.

⁵³ S. KELLY, *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leyde, 2003.

de son temps⁵⁴. Il n'a pourtant vécu que quarante-deux ans. Le goût du beau caractérise d'ailleurs sa génération – la longévité relative de ses frères Jean de Berry et Philippe le Hardi leur a seulement permis de puiser plus longtemps dans le Trésor pour assouvir leur passion⁵⁵.

De manière asymétrique, semble-t-il, les faiblesses attendues des vieillards – conservatisme, apathie, vulnérabilité – sont davantage mises en exergue par les sources narratives. Le roi d'Angleterre Édouard III a été fustigé des siècles durant pour la suggestibilité manifestée dans la dernière décennie de son règne de cinquante ans et il est volontiers présenté comme le jouet d'une coterie composée de conseillers parvenus et de sa maîtresse Alice Perrers⁵⁶. De leur côté, les rois français du XV^e siècle, Charles VII et Louis XI, connaissent des crépuscules qui mêlent une certaine langueur à des accès de paranoïa⁵⁷. Bien entendu, les historiens se sont efforcés de manifester la réversibilité des arguments. Il arrive également que la jeunesse des conseillers tempère les effets délétères de l'altération des capacités royales – c'est le cas avec Édouard III, dont les tout proches meurent dans des expéditions militaires et sont remplacés par les hommes des princes, ses fils. Toutefois, devant les risques politiques que fait encourir la dégradation physique et mentale, il arrive que certains puissants se dessaisissent volontairement du fardeau de l'administration. Aussi spectaculaire qu'il ait pu paraître le geste de Charles Quint, en 1555, il a été précédé dans les Pays-Bas de plusieurs abdications, notamment de princesses fatiguées, à l'image de Marguerite de Flandre en 1278 ou de Jeanne de Brabant au début du XV^e siècle⁵⁸. Plus rarement encore, les insuffisances causées par la sénilité ont été mobilisées pour écarter un roi de ses fonctions⁵⁹. Ainsi Jean, le fils de Robert II d'Écosse, argue en 1384 de l'incapacité de son père pour obtenir la charge de Gardien du Royaume – motif qui cache probablement des désaccords sur la politique menée à l'intérieur⁶⁰. Il convient sans doute de distinguer sous ce rapport les monarchies laïques de la papauté, qui n'a jamais usé d'une telle rhétorique et a plutôt favorisé l'élection de cardinaux âgés.

Modèles de comportements

La culture des médiévaux, politique et au-delà, prodigue aux détenteurs du pouvoir, ainsi qu'à leur entourage et à leurs sujets, des exemples concrets tout droit sortis de la Bible ou de l'histoire, mais également des réflexions théoriques de diverses natures et les invite à regarder avec circonspection les avatars contemporains de ces archétypes éloquents. Bien sûr, l'Ancien Testament laisse entendre à maintes reprises qu'être chargé d'ans est une preuve tangible de la bénédiction divine. Le premier livre des Rois présente néanmoins sans ambages le déclin du magnifique

⁵⁴ F. AUTRAND, *Charles V. Le Sage*, Paris, 1994.

⁵⁵ F. AUTRAND, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000 ; R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The Formation of the Burgundian State*, Woodbridge, 2002.

⁵⁶ M. ORMROD, *Edward III*, New Haven/Londres, 2011, p. 534-537 et 566-567 ; L. TOMPKINS, « La Maîtresse du roi. Alice Perrers, Édouard III et la crise politique au XIV^e siècle », dans J. DOR, M.-É. HENNEAU, A. MARCHANDISSE éd., *Maîtresses et favorites dans les coulisses du pouvoir du Moyen Âge à l'époque moderne*, Saint-Étienne, 2019, p. 35-48.

⁵⁷ P. CONTAMINE, *Charles VII. Une vie, une politique*, Paris, 2017, p. 392-400 ; J. BLANCHARD, *Louis XI*, Paris, 2015, p. 252-256.

⁵⁸ G. LECUPPRE, « Des précédents pour Charles Quint ? Les abdications princières dans les anciens Pays-Bas (XIII^e-XV^e s.) », dans A. BURKARDT éd., *Crépuscules du pouvoir*, Paris, 2022, à paraître.

⁵⁹ G. LECUPPRE, « Déficience du corps et exercice du pouvoir au XIV^e siècle », *Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies*, 22 (2014) : *Le Corps du Prince*, p. 705-719.

⁶⁰ S. I. BOARDMAN, *The Early Stewart Kings. Robert II and Robert III, 1371-1406*, East Linton, 1997, plus spécifiquement p. 123-125.

Salomon, devenu libidineux et en proie aux influences de ses innombrables femmes et concubines, qui font progresser la cause païenne tandis qu'il accable son peuple d'impôts et de corvées. Une lecture politique de cette période enseigne que c'est la combinaison calamiteuse de la vieillesse de Salomon et de la jeunesse de son successeur Roboam qui a engendré une tyrannie telle que le royaume d'Israël a dû être scindé⁶¹. Le Charlemagne de la *Chanson de Roland* ne vaut guère mieux, tant il est déliquescent, manipulé, souvent réduit à l'impuissance⁶². Significativement, quelques princes imposteurs du Moyen Âge central et tardif, à l'image du faux Baudouin de Constantinople ou du faux Valdemar II de Brandebourg, semblent partager cette caractéristique avec l'empereur chenu : choisis pour leur aboulie et leur docilité, ils sont soumis à l'avidité de leur pseudo-parenté⁶³. La théorie médicale, qui se diffuse chez toutes les élites lettrées aux alentours de 1400, n'est pas flatteuse pour les anciens : dominé par le fluide de la mélancolie, le vieillard est froid et sec comme du bois mort et subit les assauts rigoureux de l'hiver de sa vie⁶⁴. La philosophie, tout au moins, permet-elle d'apporter quelque réconfort ? La traduction du *De senectute* de Cicéron par Laurent de Premierfait offre un bilan en demi-teinte : les facultés de l'homme âgé lui permettent davantage de conseiller que d'agir, la gamme des plaisirs se resserre, les égards sociaux vont croissant, la mort est négligeable⁶⁵. On retrouve cette idée que la vieillesse exerce une fonction d'assistance et de pondération. Il n'est pas indifférent que l'institution du Sénat tire son nom du *senex*. Mais le roi, lui, dirige, et l'affaiblissement n'est pas de mise.

Si les invitations à la patience et au calme apprentissage pleuvent dans les miroirs des princes et la littérature politique en général, l'édification se soucie peu des monarques avancés en âge et de leurs relations avec les plus jeunes. Dans la pratique, ce sont toujours les jeunes insatisfaits qui sont les moteurs des turbulences. On peut tout au

⁶¹ Le thème est notamment exploité par la propagande lancastrienne pour justifier l'éviction du roi Richard II : C. FLETCHER, *Richard II. Manhood, Youth and Politics 1377-99*, Oxford, 2008, p. 159-160. Sur la cristallisation, autour de 1400 du motif de la jeunesse comme argument de diffamation : G. LECUPPRE, « A Newcomer in Defamatory Propaganda : Youth (Late Fourteenth to Early Fifteenth Century) », dans M. ICKS, E. SHIRAEV éd., *Character Assassination throughout the Ages*, New York, 2014, p. 135-148.

⁶² Voir le classique de D. BOUTET, *Charlemagne et Arthur, ou le roi imaginaire*, Paris, 1992, p. 402-403 ; l'auteur fait remarquer que le syndrome s'étend aussi aux romans *Gui de Nanteuil* et *Guydon* ; à comparer avec la réalité carolingienne : B. S. BACHRACH, « Charlemagne's Health in "Old age" : Did it Affect Carolingian Military Strategy ? », *Medievalistik*, 32 (2019), p. 11-53 ; P. E. DUTTON, « Beyond the Topos of Senescence : the Political Problems of Aged Carolingian Rulers », dans M. SHEEHAN éd., *Aging and the Aged in Medieval Europe. Selected Papers from the Annual Conference of the Centre for Medieval Studies, University of Toronto, held 25-26 February and 11-12 November 1983*, Toronto, 1990, p. 75-94 – à quoi il convient d'ajouter la contribution de Philippe Depreux dans le présent numéro de *Médiévales*.

⁶³ G. LECUPPRE, « Jeanne de Flandre, traîtresse et parricide : thèmes radicaux d'une opposition politique », dans *Reines et princesses au Moyen Âge*, Montpellier, Actes du V^e colloque international du CRISIMA, 24-27 novembre 1999, Montpellier, 2001, p. 63-74 ; ID., « L'imposture politique dans les terres d'Empire (XII^e-XV^e siècles) », *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, 35 (2008), p. 49-62.

⁶⁴ S. SHAHAR, *Growing Old...*, p. 72-73.

⁶⁵ LAURENT DE PREMIERFAIT, *Livre de vieillesse*, éd. S. MARZANO, Turnhout, 2009. Avec une trentaine de manuscrits, la traduction a connu un succès honorable, mais bien d'autres versions existent. Le traité de Cicéron est même converti en sermon. Citons par exemple l'étude de N. COULET, « Le *De Senectute* d'un Augustin provençal du XV^e siècle », dans *Vieillesse et vieillissement au Moyen Âge...*, p. 73-88.

plus opposer aux bouillants rejetons Plantagenêt l'attitude de bons fils des Capétiens, qui savent composer avec la volonté paternelle⁶⁶. Encore celle-ci ne s'exerce-t-elle pas exagérément, car les monarques meurent relativement tôt. Les premiers à faire les frais de la longévité paternelle sont les rois de France du XV^e siècle, Charles VII et Louis XI, qui se montrent d'ailleurs bien indociles. En tant que dauphin, Louis ronge son frein en hyperactif, multiplie les complots et les provocations, et ce jusqu'à s'habiller de rouge et de blanc au lieu de couleurs de deuil quand son géniteur passe enfin de vie à trépas – ce qui n'est pas sans choquer ses contemporains⁶⁷. Ce n'est pas la vieillesse en tant que telle qui agace l'héritier, mais l'impatience de régner et un positionnement politique contradictoire. Les tensions entre le duc de Bourgogne Philippe le Bon et son fils Charles le Téméraire viennent également de désaccords de fond et d'incompatibilités d'humeur plutôt que de la dégradation physique et mentale du prince. Quand celle-ci est avérée, Charles prend de fait les rênes du pouvoir⁶⁸. Il arrive toutefois que le souverain âgé se trouve en porte-à-faux vis-à-vis de la masse de ses sujets elle-même. Dans le royaume de France en pleine reconstruction de la seconde moitié du XV^e siècle, dans une phase d'essor démographique notable, Louis XI est à la tête d'un royaume jeune, et tout particulièrement d'une aristocratie qui piaffe d'impatience et qui n'hésite pas à emboîter le pas à son successeur Charles VIII pour aller tenter l'aventure italienne⁶⁹.

Difficultés et adaptations : la gestion pratique de la vieillesse

L'état de santé du dirigeant sur le déclin peut le soustraire au gouvernement, temporairement comme dans le cas de l'empereur germanique Frédéric III, dont les derniers mois sont perturbés par une artériosclérose, puis par une gangrène et une amputation de la jambe copieusement documentée⁷⁰, ou plus durablement dans le cas des maladies mentales de Guillaume III de Hainaut ou de Charles VI, morts respectivement à soixante-neuf et cinquante-quatre ans, mais dont la démence s'est signalée bien en amont⁷¹. Comment régner dans la douleur ou dans la folie ? Parallèlement à la mise en place possible d'un régime de la faveur, qu'il faudra interroger à l'occasion du second volet de notre réflexion, la médicalisation de l'entourage et du quotidien est un marqueur indiscutable des règnes interminables – médecins, chirurgiens, barbiers et astrologues ont l'oreille du prince et se muent en conseillers de l'ombre ou de la lumière⁷².

Le corps est périssable et transitoire. Agostino Paravicini Bagliani avait rappelé pour la personne des papes médiévaux cette dimension de caducité que soulignaient à l'envi quantité de rituels⁷³. Pour mieux la conjurer, pour

⁶⁶ A. LEWIS, *Le Sang royal. La famille capétienne et l'État, X^e-XIV^e siècle*, Paris, 1986, p. 229-238.

⁶⁷ Plus exactement, après un court service funèbre donné à son père, il revêt un habit court mi-parti blanc et rouge pour aller chasser. Il contraint aussi indirectement les porteurs de deuil à abandonner leurs vêtements noirs. Mais n'oublions pas que cette version, très différente de celle donnée par George Chastelain notamment, émane de Thomas Basin, qui ne porte pas le nouveau roi dans son cœur (THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, I, 2, éd. C. SAMARAN, M.-C. GARAN, t. 1, Paris, 1963).

⁶⁸ R. VAUGHAN, *Philip the Good. The Apogee of Burgundy*, Woodbridge, 2002, chap. 12.

⁶⁹ P. HAMON, *Les Renaissances. 1453-1559*, Paris, 2014, p. 47 sq.

⁷⁰ M. SKOPEC, « Die Beinamputation an Friedrich III. in Linz im Spiegel der Chirurgie seiner Zeit », dans W. KATZINGER, F. MAYRHOFER éd., *Kaiser Friedrich III. Innovationen einer Zeitenwende. Katalog zur Ausstellung im Stadtmuseum Nordicovom 1. April bis 23. Mai 1993*, Linz, 1993, p. 10-14.

⁷¹ G. LECUPPRE, « Déficience du corps... », p. 713-714 ; F. AUTRAND, *Charles VI...*

⁷² Olivier le Daim est sans doute le plus célèbre d'entre eux. Voir J.-P. BOUDET, « Faveurs, pouvoir et solidarités sous le règne de Louis XI : Olivier le Daim et son entourage », *Journal des savants*, 4 (1987), p. 219-257.

⁷³ A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le Corps du pape*, Paris, 1997, p. 21-75 et 252-259.

récuser le délabrement et l'anéantissement, certains souverains pontifes ont développé toute une littérature de la jeunesse éternelle, aux confins de pratiques magiques que leurs opposants n'ont pas manqué de dénoncer. L'ingestion d'or pour contrer le cours normal de la nature trahit un orgueil démesuré et un pacte nauséabond avec le Malin. Le vieillissement ne se refuse pas.

Vers une typologie ?

L'originalité du Moyen Âge – pour ne pas parler des sous-périodes qui le constituent – se combine à l'importante diversité des sources mobilisables et des subtiles variations selon les espaces pour nous inviter, à terme, à dresser une typologie de la *senectus* masculine et féminine dans l'exercice du pouvoir. Mais l'exemple de l'iconographie, ou plus généralement de l'art, nous rappelle à point nommé la part des conventions et des méprises qui vient perturber une lecture trop innocente.

Une période singulière ?

À certains égards et dans des conditions démographiques et un système de représentations qui lui sont propres, le Moyen Âge paraît offrir des réponses originales aux questions posées par la vieillesse des gens de pouvoir. Malgré des variations sensibles, la période développe une conception élargie de la famille qui paraît favorable aux personnes âgées. De même, coïncée entre une Antiquité romaine et une Renaissance qui affichent toutes deux un culte de la beauté valorisant a priori la jeunesse et la force de l'âge, les siècles médiévaux sacrifient moins aux apparences et ne dénigrent donc pas les aînés⁷⁴. Même le progrès du portrait individuel et des canons réalistes de la représentation ne nuisent pas à l'incarnation des entités politiques à travers des vieillards. La multiplication des études plus ou moins larges dans le temps et l'espace permettra de préciser ces hypothèses et d'introduire des nuances de diverses natures (chronologiques, géographiques, sociales, contextuelles, etc.).

Variété du corpus

Au-delà de ces constats, pourtant, il faut laisser s'exprimer une indéniable diversité. Pour dépasser les jugements simplement apposés à une vieillesse idéale et analyser une vieillesse vraiment vécue, il faut s'en remettre à des sources d'une grande variété, plus ou moins disponibles et précises selon les époques et les espaces, ce qui complexifie l'analyse sur la longue durée. Il importe ainsi de saisir le discours, replacé dans son contexte précis, ou plutôt les discours, des moralistes, des diverses formes de la littérature politique (miroirs de prince, hagiographie...) et des législateurs (civils et religieux) en matière d'appréhension de la vieillesse et de ses conséquences lorsqu'elle affecte l'exercice du pouvoir. Quels aspects retiennent les uns et les autres ? Quels conseils donnent les premiers ? Quelles dispositions prennent les seconds ? Avec quelles intentions ? L'exercice du pouvoir par des individus âgés est-il possible, voire souhaitable, admiré ou critiqué, ou exclu, avec quels arguments ? En outre, ce discours doit être comparé avec celui qui transparaît ponctuellement dans les poèmes, les épitaphes, les lettres, les biographies ou les

⁷⁴ G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse...*, p. 410-411.

œuvres littéraires, autant d'opportunités pour proposer des modèles et des contre-modèles, en veillant à distinguer les points de vue en fonction des destinataires de chaque œuvre ou écrit et des intentions de chaque auteur. Il faut aussi s'attacher à éclairer la manière dont la documentation écrite, iconographique et archéologique met en scène la vieillesse au pouvoir, à l'occasion des cérémonies (sources narratives, *ordines*, règles monastiques), dans les enluminures, les peintures, les mosaïques ou les sculptures qui représentent les détenteurs et détentrices du pouvoir, mais aussi par le biais des témoignages de l'archéologie funéraire (cimetière à rangée, inhumation *ad sanctos*, cimetières monastiques, nécropoles familiales, mausolées) : la vieillesse est-elle un critère distinctif ? Est-elle valorisée ou dépréciée ? Comment et pourquoi ? Les analyses ciblées permettront de mieux saisir les données communes et/ou habituelles, mais aussi la diversité des discours, des pratiques et des situations. Il n'en reste pas moins que toutes les sources convoquées n'auront pas la candeur révélatrice des lettres de Philippe le Bon à son épouse Isabelle de Portugal, qu'il remerciait dûment pour l'envoi d'une confiture de prunes à même de remédier à ses problèmes de transit⁷⁵.

Des règnes défigurés par la vieillesse ?

Il existe sans doute un nuancier fondé également sur des critères géographiques : à la fin du Moyen Âge, un roi d'Écosse gouverne-t-il quasi-constitutionnellement à cheval, là où son homologue français pourrait se permettre de couler des jours heureux dans le secret de son étude grâce à la sacralité qui le protège ? Enfin, la vieillesse est à considérer en fonction de la durée totale du règne dont elle n'a été qu'une partie, mais dont elle peut infléchir définitivement la perception. La dernière décennie d'Alphonse X de Castille compromet sa mémoire : il fait exécuter son frère, maudit son fils cadet Sanche IV et mène contre lui une âpre guerre civile dans laquelle il n'hésite pas à faire appel aux Infidèles mérinides⁷⁶. Quant à Édouard III, il tombe de son piédestal de dompteur de la rude Écosse et de glorieux vainqueur de Crécy pour devenir à tout jamais le barbon enamouré qui se laisse mener par le bout de la barbiche⁷⁷.

Pour illustrer les difficultés inhérentes à notre entreprise, considérons les ambiguïtés de la représentation figurée des vieux dirigeants. À tout seigneur, tout honneur : Charlemagne est le héros d'une enluminure fascinante d'un manuscrit des *Grandes chroniques de France*, Paris, BnF, français 73, folio 128 verso (XIV^e-XV^e siècle). L'image en question dépeint le moment où Charlemagne confie le royaume d'Aquitaine à son fils Louis le Pieux. Nous sommes en 781, Charles a alors moins de 40 ans. Et pourtant, le choix de la barbe blanche comme attribut iconographique, beaucoup moins fréquente dans les enluminures du manuscrit que les barbes brunes ou claires ou que les visages imberbes, est notable. S'agit-il d'exalter le long règne de Charlemagne ? Ou encore, précisément, le pouvoir exercé par des souverains vieux et sages ? Les codes retenus se brouillent encore davantage quand on compare cette image à cette autre, à peu près contemporaine (dans le manuscrit Paris, BnF, français 226, folio 259, contenant une traduction du *De casibus* de Boccace par Laurent de Premierfait et confectionné dans le premier quart

⁷⁵ « Au surplus quant aux drogueries que nous avez envoiees, tant de codinguar [galanga ?] comme de la confiture de prunes de Damatz, nous en somme bien trescontens » (Lille, Archives Départementales du Nord, B 17683, chemise « Duchesse Isabelle de Portugal », lettre citée par M. SOMME, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme de pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, 1998, p. 46-47).

⁷⁶ G. MARTIN, « Alphonse X maudit son fils », *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, 5 (1994), p. 155-178.

⁷⁷ F.G. KAY, *Lady of the Sun. The Life and Times of Alice Perrers*, Londres, 1966.

du XV^e siècle), qui montre le supplice de Guillaume III de Sicile à la longue barbe grise, émasculé et aveuglé à la fin du XII^e siècle sur l'ordre de son rival, l'empereur Henri VI. Or, il faut savoir que Guillaume était alors âgé de seulement dix ans, ce qui augmente rétrospectivement la cruauté du châtement et nous amène à penser que, pour un enlumineur, par principe, une barbe sied à un roi⁷⁸. La statuaire du XIV^e siècle, pour sa part, hésite encore entre idéal et réalisme. Songeons au gisant du Prince Noir, figé dans sa gloire intemporelle de chevalier dans la cathédrale de Canterbury, alors qu'il avait succombé à 46 ans d'une hydropisie qui n'était que l'ultime stigmatisme infligé à son énorme corps chroniquement souffrant⁷⁹. Puis concédons à l'effigie de son père Édouard III, à l'abbaye de Westminster, une certaine volonté de décalquer son apparence d'homme usé de 65 ans.

Ces réflexions sont à l'origine d'une entreprise collective qui s'est d'abord concentrée sur les approches démographiques, stratégiques et idéologiques des rapports entre vieillesse et pouvoir⁸⁰, dont *Médiévales* a accepté de publier les conclusions dans ce numéro. Nous lui en sommes profondément reconnaissants, en particulier à Danièle Sansy qui en a assuré le suivi. Les articles réunis dans ce volume ont bénéficié des suggestions avisées de Martin Aurell, Geneviève Bührer-Thierry, Alban Gautier, Régine Le Jan, Pierre Monnet et Agostino Paravicini Bagliani qui ont accepté de faire partie du comité scientifique : qu'ils en soient très chaleureusement remerciés. Enfin, nous tenons à témoigner notre gratitude aux institutions qui ont rendu possible cette collaboration, en particulier l'université Polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) et le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences de la Société (CRISS) qui ont apporté leur soutien scientifique et financier à la journée valenciennoise organisée le 2 avril 2021.

Gilles Lecuppre – Université de Louvain-La-Neuve, IACCHOS

Emmanuelle Santinelli-Foltz – Université Polytechnique des Hauts-de-France, LARSH

⁷⁸ Voir G. LECUPPRE, « Images de la compétition royale à la fin du Moyen Âge », dans F. COLLARD, F. LACHAUD, L. SCORDIA éd., *Images, pouvoirs et normes. Exégèse visuelle de la fin du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2018, p. 131-160.

⁷⁹ P. BOOTH, « The Last Week in the Life of Edward the Black Prince », dans H. SKODA, P. LANTSCHNER, R. L. J. SHAW éd., *Contact and Exchange in Later Medieval Europe. Essays in Honour of Malcolm Vale*, Woodbridge, 2012, p. 221-245.

⁸⁰ Cette première approche sera complétée, en 2022, par une réflexion spécifique sur le « climat » qui accompagne la vieillesse du gouvernant et sur les préoccupations liées à la succession dans ce contexte précis.